

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service de l'Observatoire
1 22 70

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

OBJET : Convention entre le Conseil départemental et Provence Tourisme

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Conformément aux dispositions de la loi du 23 décembre 1992, l'agence de développement et de réservation touristique nouvellement nommée « Provence Tourisme » depuis l'assemblée générale du 5 octobre 2017, est chargée, sous l'autorité du Conseil départemental de préparer et de mettre en œuvre la politique touristique départementale. Ses missions englobent le développement, l'aménagement, la promotion et la communication touristiques.

La dernière convention a été signée le 16 juin 2011 et renouvelée tacitement jusqu'à expiration le 16 juin 2017. Une nouvelle convention cadre est donc proposée, qui liera le Conseil départemental et Provence Tourisme pour la période de 2018 à 2021.

La convention cadre est jointe en annexe au présent rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL